



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/152**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Direction Interrégionale de la mer manche est – mer du nord (DIRM MEMN), 4 rue Colonel Fabien – BP 34 76083 LE HAVRE CEDEX ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-101 le 18 décembre 2023, portant sur la dépendance du domaine public située au Nord du sas Quinette de Rochemont – chaussée amiral Durand Viel sur la commune du Havre en vue d'être utilisée comme places de stationnement.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques au regard de la localisation des places de stationnement.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 62,5 m<sup>2</sup> (places n° 25 à 29)  
Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 16 juin 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-101 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.